

# - COMMUNE DE LUDESSE -

## COMPTE-RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2018

Réuni en session ordinaire

**Présents** : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, MAHINC Didier, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique.

**Représentés** :

**Absents** :

**Date de la convocation** : 27 février 2018.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur GUILLAUME Michel est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

#### **1. SIVOM de la Région d'Issoire – Validation des nouveaux statuts du syndicat et du nouveau nom du syndicat mixte.**

Pour permettre de prendre en compte et d'intégrer notamment dans ses statuts :

- L'adhésion d'une partie de la métropole Clermont Auvergne Métropole,
- Le nouveau nom « Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'ISSOIRE et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise ».
- La fusion de communes adhérentes (nouvelles communes de Aulhat-Flat et de Nonette-Orsonnette)
- L'intégration du nouveau siège social

les nouveaux statuts du syndicat ont été adoptés lors du comité syndical du 20 décembre 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur, les communes adhérentes, doivent adopter les statuts modifiés et le nouveau nom du syndicat mixte.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

#### **2. Contrat d'assurance risques statutaires – Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour le renouvellement des contrats groupe d'assurance statutaire.**

La commune de Ludesse adhère au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Afin d'intégrer la consultation organisée par le Centre de Gestion, il convient de délibérer pour donner mandat au CDG 63 pour la mise en concurrence des contrats d'assurance risques statutaires.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

### **3. Station épuration Chaynat – Autorisation signature marché construction nouvelle station.**

Construction d'une nouvelle station d'épuration au village de Chaynat d'une capacité de 300 EH

- Procédure adaptée
- Consultation du 09/10/2017 paru dans la presse le 12 octobre 2017
- Date limite réception des offres 23/11/2017
- Ouverture des offres du 23/11/2017
  - ✓ 6 entreprises ont remis une offre dans les délais
  - ✓ 6 plis ont été ouverts.

Proposition d'attribuer le marché à l'entreprise CTPP/Syntéa (co-traitant) pour un montant de 188 511,13 euros H.T. et autorisation à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

### **4. Fourrière Animale – Autorisation signature convention avec l'association SOS Animaux.**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2004, avec l'Association SOS ANIMAUX située sur la Commune du Broc, afin qu'elle gère, pour le compte de la commune le service public obligatoire de fourrière des animaux errants ou abandonnés qui peuvent lui être confiées.

Il indique aux conseillers qu'il a reçu un courrier du 20 janvier 2018 de l'association, qui nous informe de l'augmentation de l'adhésion fourrière, pour prendre en compte des mises aux normes, la fin des contrats aidés.

L'association sollicite une participation annuelle de 0,65 € par habitant pour l'année 2018 auprès des 109 communes bénéficiaires du service, décomposée de la manière suivante : adhésion 0,55 € / participation à l'entretien 0,10 €.

(Cout pour la commune 0,65 € x 491 habitants = 319,15 €)

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

### **5. Centre de Gestion – Adhésion au service Missions Temporaires Service de Remplacement.**

Par le passé, la commune avait adhéré au service de remplacement du Centre de Gestion en 2005 et 2008, pour la filière administrative.

Le centre de gestion a fait évoluer en 2016, ce service à la filière technique, sur des profils voirie, espaces verts, entretien des locaux et restauration collective. La prestation sera étendue à la filière sociale en 2018, et plus particulièrement sur le métier d'ATSEM.

Le service de remplacement fonctionne avec des frais de gestion de 6% du coût total employeur et de ses accessoires, et une participation au titre des assurances statutaires au taux de 1,20%.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,

Monsieur Le Maire, propose d'adhérer au service et à faire appel, en tant que de besoin, au Service Remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

### **6. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire – Délégation au Maire.**

Courriers de la Sous-préfecture d'Issoire depuis le 14/05/2014, afin de développer la procédure de Télétransmission par voie électronique des actes des collectivités et signer une convention.

Formalités préalables : prendre contact avec les tiers de télétransmission homologués.  
 Délibération autorisant à recourir à la télétransmission et signer le marché.  
 Offre de coût variable – achat d'un certificat électronique RGS \*\* (référentiel général de sécurité) compatible autre dématérialisation (PES V2 – Actes – Sylae – démat. des marchés publics).  
 Cout estimatif : proposition financière JVS Ixchange – tiers de télétransmission  
 Création de compte 1/SIRET 120 € HT + 60 € HT compt supplémentaire  
 Mise en œuvre et accompagnement (formation / installation) 300 € HT  
 Maintenance annuelle 188 € HT / an  
 Certificat électronique Certinomis 295 € HT pour 3 ans  
 Option sérénité pour certificat 85 € HT pour 3 ans  
 Soit à l'achat 480 € HT  
 Annuel 188 € HT (maintenance) + certificat électronique

VOTE :	POUR :	6	CONTRE :	3	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	---	--------------

### **7. Département Puy-de-Dôme – Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.**

Le Département Puy-de-Dôme, par courrier adressé le 01 mars 2018 rappelle l'intégration des prestations SATESE dans l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale), depuis le 01 janvier 2018.

Il est donc nécessaire de délibérer pour la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, avec le Département.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Personnel communal et contrats aidés

Monsieur le Maire informe le conseil des nouvelles procédures d'embauche des contrats aidés : le Parcours Emploi Compétences.

Ce nouveau parcours est un vrai accompagnement pour un contrat aidé, et très contraignant pour une collectivité rurale (tuteur, formation et suivi du candidat).

Rappel des recrutements possibles pour une collectivité.

- ✓ Emploi permanent : Principe : occupation par des fonctionnaires
- ✓ Emploi non permanent : répondre à un besoin temporaire de la collectivité : accroissement d'activité. Emplois uniquement occupés par des agents contractuels en CDD de droit public.

Réflexion sur le recrutement d'un fonctionnaire.

#### RIFSSEP

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, doit être mis en place par la collectivité, par délibération après avis du C.T. (Comité Technique) et remplacera l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Une proposition sera faite au conseil municipal dans l'année.

#### Station d'épuration de Chaynat

Procédure d'achat du terrain en cours.

#### Sécurité – Mesure de Vitesse

Suite à la pose d'appareil de mesure de la vitesse par la DRD Val d'Allier aux entrées de village Route de St-Julien – Route de Plauzat – Route de Chaynat et Route de Champeix pour le Bourg de Ludesse et Route d'Olloix à Chaynat, présentation des fiches synthétiques.

- La DRD (Division Routière Départementale) précise que les risques accidentogènes sont faibles sur l'ensemble des zones étudiées. Des analyses simplifiées doivent être fournies. Cependant une étude est en cours pour améliorer l'entrée de Ludesse sur la Route de Chaynat, (création d'accotement).

#### Voirie.

Les travaux du Chemin du Ruisseau sont programmés. L'entreprise CYMARO est retenue.

#### Eoliennes

Synthèse du bilan de la fiscalité d'un parc éolien présentée par Monsieur le Maire, avec les différents indicateurs des 2 opérateurs.

Suite au Lud'Info N° 5, invitant la population à venir consulter en mairie les informations en notre possession, Monsieur le Maire fait part du faible intérêt de la population, pour le projet.

Julie Grenier informe le conseil qu'elle a visité un parc éolien similaire, dans le Département. Elle a pu s'entretenir avec la secrétaire de Mairie, et les élus seraient disposés à recevoir les membres du conseil de Ludesse, en cas de besoin.

La séance est levée à 21h10.

Ludesse, le 12 mars 2018